

La 5^{ème} semaine de l'eau de Beyrouth
Interaction entre eau, énergie, alimentation et écosystème dans la région
méditerranéenne :
Défis actuels et perspectives futures.

Déclaration

La 5^{ème} semaine de l'eau de Beyrouth s'est déroulée à l'Université Notre Dame – Louaize le 22-23 Mai 2014.

L'événement, organisé sous les auspices et en présence de S.E. M. Arthur Nazarian, Ministre de l'Energie et de l'Eau, a rassemblé environ 100 participants, représentatifs des administrations nationales, des organisations internationales, des ONG, des Universités, des centres de recherche, des projets Méditerranéens et des initiatives relatives à la gestion des ressources d'eau dans les pays Méditerranéens et du Moyen-Orient.

La 5^{ème} semaine de l'eau de Beyrouth fut organisée avec l'appui de l'Université Notre Dame Louaize et de son Centre d'Etude et de Recherche sur l'Eau, l'Energie et l'Environnement, le Global Water Partnership – Mediterranean (GWP-Med), la Composante Méditerranéenne de l'Initiative Eau de l'Union Européenne (MED EUWI) et le Réseau Méditerranéen des Organisation de Bassins (REMOB).

La 5^{ème} semaine de l'eau de Beyrouth est placée dans le cadre des activités du processus régional Méditerranéen menant au 7^{ème} Forum Mondial de l'Eau. La déclaration sera considérée comme entrée au dit processus.

Les participants de la 5^{ème} semaine de l'eau de Beyrouth ont adopté les points suivants :

- La consolidation de l'interaction des composantes eau, énergie, alimentation et écosystèmes sont des aspects important de la vie et de l'économie des sociétés. Ils représentent une importance particulière pour la sécurité de l'eau en Méditerranée. Ces composantes offrent une opportunité puissante pour l'intégration, permettant aux autres secteurs au-delà de l'eau de contribuer à des solutions viables et durables.

- Relever les défis de la région qui sont liés à la croissance de la population, le changement climatique, le mode de vie, la production énergétique non durable et la consommation d'eau excessive. Les experts ont constaté que la rareté des ressources hydrauliques de la région est devenue une évidence. Pour relever ces défis, nous avons besoin d'actions parallèles aux niveaux variés : gestion intégrée de la demande en eau; des approches de gestion améliorées et avancées; des technologies innovantes pour minimiser les pertes d'eau et l'utilisation effective de l'énergie ; une promotion et une utilisation rationnelle des ressources en eau non conventionnelles ; des cadres réglementaires appropriés ; un financement adéquat ; une coopération internationale ; et une éducation compréhensive et des campagnes de sensibilisation.
- La gestion de la demande en eau n'est pas seulement une question technique. Elle comprend une implication sociale et une efficacité économique dans tous les secteurs.
- La gestion est en constante évolution. Dans les bassins fluviaux côtiers, la gestion des ressources en eau peut être complétée par la gestion des estuaires incorporant l'approche de l'écosystème et en utilisant des outils technologiques avancés (comme projet ICT au Liban) et la modélisation. Une évolution positive de cette approche serait recommandée. L'application annoncée de cette démarche serait recommandée au niveau du bassin de la rivière Awali.
- L'utilisation abusive de la ressource pour y être limitée par l'intégration de technologies innovatrices engendrant des économies potentielles liées aux différentes fuites d'eaux. C'est peut-être l'intervention la plus appropriée pour assurer la sécurité de l'eau. En outre, le nexus eau, énergie renouvelables offre des solutions durables qui deviendront graduellement attractives au niveau économique.
- Des ressources en eau non-conventionnelles doivent être développées et largement utilisées et assorties avec des sources d'énergie renouvelables, y compris les eaux pluviales, les eaux grises et la réutilisation des eaux usées traitées, ainsi que l'exploitation des résurgences.

- Les cadres réglementaires adoptés à travers les processus réglementaires sont indispensables pour la gouvernance de l'eau. Les lois, comme le projet proposé pour les Partenariats Privés Publics et la loi sur la Décentralisation, au Liban, pourraient créer un environnement favorable pour une gestion efficace des ressources et services, avec la participation des parties prenantes. Ces cadres réglementaires fournissent les conditions nécessaires à l'investissement afin de réduire les risques au niveau national et local.

Considérant le manque d'autorité régulatrice pour le PPP dans les pays Méditerranéens, l'exemple Libanais peut offrir une bonne pratique utile pouvant être reproduite dans toute la région.

- Une coopération internationale est une importance majeure dans la région en raison des nombres élevés des bassins transfrontaliers. La ratification et l'implémentation des Conventions¹ pertinentes des Nations Unies¹ en conjonction avec l'hydrodiplomatie, peut offrir le cadre nécessaire à cette coopération. Le projet appuyé par la Coopération Italienne au Liban sur l'Oronte, utilisant les outils technologiques, est proposé pour une publication de l'UNESCO dans le but de soutenir l'hydrodiplomatie. Ce projet pourrait être reproduit sur d'autres cours d'eau transfrontalières.
- La révision de la Stratégie Méditerranéenne du développement durable fournit un cadre supplémentaire pour une coopération future et des synergies régionale utiles.
- La Stratégie Méditerranéenne pour l'éducation et le développement durable récemment approuvée par les Ministres de l'Environnement de l'UpM (Athènes, en mai 2014) offre un cadre important pour disséminer la culture de l'eau et l'éducation ainsi que des programmes de sensibilisation du public pour le triptyque eau, énergie et alimentation. Ces programmes sont nécessaires pour la bonne compréhension des situations de rareté et de l'adaptation vers une nouvelle culture en eau.

- ¹ La Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (Convention sur l'eau de la CEE-ONU), adoptée à Helsinki le 17 Mars 1992) (depuis 2013, un cadre juridique International pour la coopération Transfrontalière de l'Eau)

- La Convention des Nations Unies sur le droit relatif aux utilisations non conventionnelles des Cours d'eau Internationales (Nations Unis / N.York 21/5/1992) (le traité a été ratifié par 35 Etats et entrera en vigueur le 17/8/2014).

Les participants appuient fortement la création d'un SDG (objet durable du développement) individuel sur l'eau et l'assainissement.

Les participants demandent que la présente Déclaration soit considérée comme une entrée à tous les processus régionaux et internationaux pertinents et en particulier au:

- 7ème Forum mondial de l'eau (Corée, 2015)
- 2ème Forum Arabe de l'eau (Qatar, 2014)
- Dialogue post-2015 sur les Objectifs de Développement Durable
- L'Elaboration de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable
- La rédaction du Plan d'Action de la Stratégie Méditerranéenne de l'Education pour le Développement Durable.